

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

À l'assemblée régulière du lundi 4 avril 2011, le Conseil municipal déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2010, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 24 mars 2011.

Diane Laroche
Directrice générale